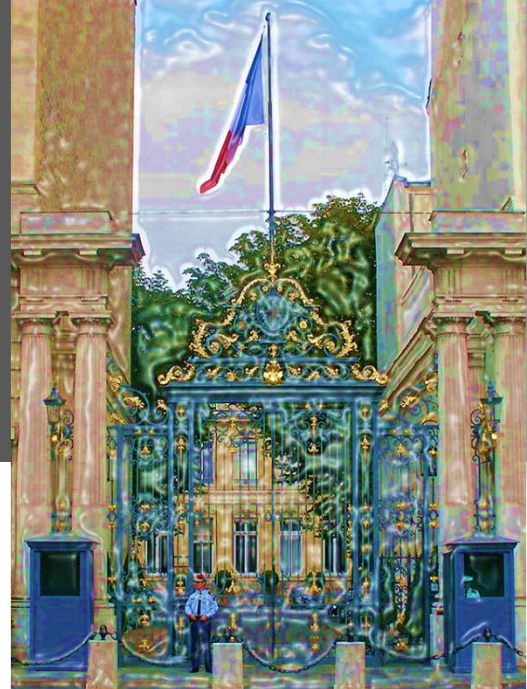


Votre syndicat **MAJORITAIRE** en Centrale reçu par le Ministre



Suite aux élections professionnelles qui se sont déroulées en décembre dernier, le Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer a récemment reçu les organisations syndicales représentatives par périmètre.

En administration centrale, pour le périmètre Secrétariat Général, le SMI-CFDT est désormais le syndicat MAJORITAIRE au Comité Social d'Administration Centrale (CSAC).

**NOTRE DÉCLARATION
AU MINISTRE**



Plusieurs sujets comme la **DÉMÉTROPOLISATION**, le **DÉMÉNAGEMENT DE LUMIÈRE** vers le site Universeine en Seine-Saint-Denis ou encore la question de **l'ISSPATS pour les agents des DIRECTIONS CENTRALES SG OU LES SGAMI** qui participent activement aux missions de soutien de la police et de la gendarmerie nationales ont été soulevés. De même, nous avons à nouveau signalé la situation des agents **de l'OFII en Seine-Saint-Denis** exclus de la prime de fidélisation territoriale.

Le Ministre s'est engagé à examiner ces sujets, même si des arbitrages à Matignon ou au ministère de la transformation et de la fonction publiques semblent incontournables.

Alors que les agents d'administration centrale sont parfois perçus comme étant privilégiés par rapport à leurs collègues des services déconcentrés, nous pouvons témoigner que c'est loin d'être le cas, qu'il s'agisse des directions métiers ou des directions en charge des fonctions support.

Il n'est pas inutile de le rappeler alors même que les démétropolisations sont vécues par les intéressés comme une punition, source de profonds désordres personnels et professionnels.

Nos collègues affectés dans les services centraux ne sont pas dans leur tour d'ivoire, mais sont des acteurs de terrain qui participent pleinement à la mise en œuvre des politiques publiques voulues par le Gouvernement et le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer.

Les directions centrales en charge des fonctions support sont même la clé de voûte qui permet à l'ensemble des services du ministère de l'intérieur, quel que soit leur périmètre ou leur localisation, de remplir leurs missions, **y compris en police et en gendarmerie**. Or, elles sont trop peu considérées, victimes d'un déficit d'image et d'attractivité.

La gestion des ressources humaines n'échappe malheureusement pas à ce constat. En tant que représentants du personnel, **nous ne pouvons que déplorer le manque de moyens, humains en particulier, dont dispose la direction des ressources humaines pour remplir ses missions**, et mettre en œuvre la politique RH ambitieuse qu'elle appelle pourtant de ses vœux.

Quant au dialogue social et à la gestion des risques psychosociaux, les directions et services centraux s'en désintéressent globalement déléguant la gestion de ces sujets à la direction des ressources humaines.

Enfin, les enjeux immobiliers sont très prégnants en administration centrale. **La gestion du post Lumière et le relogement des services** intéressent beaucoup nos collègues qui souhaitent connaître le plus rapidement possible les nouvelles implantations des services centraux à la livraison du site.

En marge des sujets qui concernent strictement les services centraux qui votent pour le CSA d'administration centrale, nous souhaitons vous interpellier sur des sujets connus :

- Les inégalités de traitement générées par **le plan PATS PN et GN** entre agents exerçant les mêmes missions au motif qu'ils ne relèvent pas du même programme, **en centrale SG ou dans les SGAMI** (hors PP), pourtant **au bénéfice de la police et de la gendarmerie nationales**.
- Les **agents de l'OFII du 93** qui, à ce stade, contrairement à leurs collègues de préfecture, ne peuvent pas bénéficier de la prime de fidélisation du 93.